

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

**SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI 7 JUIN 2021 À 16H30
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tirage de quatre bons d'achat de 25\$ Mai, mois de l'arbre et des forêts 2021.

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du maire (Faits saillants suite au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs)
4. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021.
5. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021.
6. Approbation des comptes.
7. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
8. Adoption de la modification du règlement 2020-316 par le règlement numéro 2021-319 sur la gestion contractuelle et délégations diverses.
9. Dérogation mineure au 301 rang Sud-Est à Saint-Adelphe.
10. Octroi du contrat à Marcel Guimond et Fils pour le déneigement et l'entretien hivernal dans les rues et les chemins de la Municipalité de Saint-Adelphe
11. Résolution pour entériner la demande d'une subvention auprès du Ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
12. Autorisation au maire et au directeur général à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelphe, avec la MRC de Mékinac concernant la desserte des écocentres municipaux pour les résidus domestiques dangereux.
13. Autorisation au directeur général à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée pour des aires de stationnement, logos, lignes d'arrêt et hachurage.
14. Acceptation de l'offre de service professionnel d'Aqua Data pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour 2021.
15. Remplacement du responsable de l'écocentre.
16. Remboursement de la facture payée par erreur par le centre des Loisirs concernant la réfection du toit du centre multifonctionnel.
17. Résolution pour entériner la représentation municipale à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transport adapté de Mékinac.
18. Concours Saint-Adelphe en fleurs.
19. Non-participation financière au calendrier 2022 d'Appartenance Mauricie.
20. Résolution autorisant madame Pascale Dion, gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac, à représenter la municipalité de Saint-Adelphe auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisation concernant les cours d'eau situés sur son territoire.
21. Appui pour un projet d'ouverture d'une garderie à Saint-Adelphe.
22. Mandat à Lettrage Plamondon pour la réfection de deux enseignes en bordure du Pont Odile Germain-Perron
23. Appui au Centre de Loisirs pour l'obtention d'une subvention dans le programme Espace Municipal
24. Demande d'audience publique auprès de la CPTAQ dans le dossier 429300
25. Acceptation du projet de télus pour la construction d'une tour de télécommunications cellulaire à Saint-Adelphe. Dossier # 430827
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon

Daniel Bacon, directeur général, Sec. Trésorier

7 juin 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le septième jour de juin de l'an 2021, à 16h30 et à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19H42.

Tirage de 4 bons d'achat de 25 \$ chacun, échangeables dans un commerce reconnu de la municipalité, dans le cadre de « Mai, mois de l'arbre et des forêts 2021 »

Le tirage a été effectué en présentiel avec les élus lors de la séance informelle.

Gagnant/es : Madame Caroline Beulac
Monsieur Gilles Després

Madame Pauline Leblanc-Lamy
Madame Guylaine Jacob

2021-06-99

Présentation de la séance du conseil par visioconférence

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi septième jour du mois de juin deux mille vingt et un à compter de 16h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30

septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020, par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, par le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021, par le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021, par le décret 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021, par le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021, par le décret 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021, par le décret 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021, par le décret 176-2021 du 3 mars 2021, jusqu'au 19 mars 2021, par le décret 204-2021 du 10 mars 2021, jusqu'au 26 mars 2021, par le décret 243-2021 du 17 mars 2021, jusqu'au 2 avril 2021, par le décret 291-2021 du 24 mars 2021, jusqu'au 9 avril 2021, par le décret 489-2021 du 31 mars, jusqu'au 16 avril 2021, par le décret 525-2021 du 7 avril 2021, jusqu'au 23 avril 2021, par le décret 555-2021 du 14 avril 2021, jusqu'au 30 avril 2021, par le décret 570-2021 du 21 avril, jusqu'au 7 mai 2021, par le décret 596-2021 du 28 avril 2021, jusqu'au 14 mai 2021, par le décret 623-2021 du 5 mai 2021, jusqu'au 21 mai 2021, par le décret 660-2021 du 12 mai 2021, jusqu'au 28 mai 2021, par le décret 679-2021 du 19 mai 2021, jusqu'au 4 juin 2021 par le décret 699-2021 du 26 mai 2021, jusqu'au 11 juin 2021, par le décret 740-2021 du 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2021-06-100

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

Adopté

Rapport du maire
Faits saillants suite au dépôt du rapport financier et du rapport des
vérificateurs
Année 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous présente les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, lesquels ont été vérifiés par la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette SENCRL et déposés à la séance ordinaire du conseil le 3 mai 2021.

Ce rapport indique que les états financiers, dans leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle.

Municipalité de Saint-Adelphe
Revenus et charges de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

| Revenus | | Charges | |
|-------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| Taxes | 1 160 677 | Administration générale | 399 739 |
| Paiement tenant lieu de taxes | 11 261 | Sécurité générale | 193 181 |
| Transferts | 324 963 | Transport | 586 089 |
| Services rendus | 22 635 | Hygiène du milieu | 383 638 |
| Autres revenus | 66 740 | Santé, bien-être, OMH | 6 475 |
| | | Aménagement, urbanisme | 76 548 |
| | | Loisirs, culture | 83 271 |
| | | Frais de financement | <u>11 676</u> |
| Total des revenus | 1 586 276 | Total des charges | 1 740 617 |

Municipalité de Saint-Adelphe
Sommaire des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

| | |
|--|------------------|
| (A) Revenus | 1 586 276 |
| Plus : Investissement | 903 564 |
| | <u>2 489 840</u> |
| (B) Charges | 1 740 617 |
| (A – B) Excédent (déficit) de l'exercice | 749 223 |
| Moins : revenus d'investissement | (903 564) |
| © Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales | (154 341) |
| Éléments de conciliation à des fins fiscales | |
| Amortissement des immobilisations | 290 685 |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement et remboursement de la dette à long terme | (16 960) |
| Affectations | |
| Activités d'investissement | (112 182) |
| Excédent accumulé vs résolution 2020-12-272 | 23 185 |
| (D) | 184 728 |
| (C – D) Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales | 30 387 |
| Surplus accumulé au 31 décembre 2020 | 248 965 |

Rémunération des élus

Pour l'exercice financier 2020, la rémunération mensuelle de base pour le maire est fixée à 826,27\$ et pour les conseillers elle est fixée à 275,43\$. L'allocation mensuelle de dépenses pour le maire est fixée quant à elle à 413,03\$ et 137,72\$ pour les conseillers.

Listes des contrats de plus de 25 000\$ en 2020 (plus taxes)

| Contractant | Montant | Objet du contrat |
|-----------------------|----------------|---|
| Services Cité propre | 43 172 \$ | -- enlèvement transport ordures |
| Marcel Guimond & Fils | 59 368 \$ | --travaux voirie, loc. machinerie, chlorure calcium |
| Lebel Asphalte | 93 628 \$ | -- pavage |
| Marcel Guimond & Fils | 130 656 \$ | -- déneigement hiver 2020-2021 |
| Marcel Guimond & Fils | 990 702 \$ | -- Réfection route 352 |

Différents services axés sur le territoire 2020

| | |
|---|--|
| Sûreté du Québec | 93 020 \$ |
| MRC (quote-part) | 62 584 \$ |
| MRC (mandataire RGMRM) | 84 721 \$ --- collecte, transport de la récupération |
| MRC (mandataire RGMRM) | 52 729 \$ --- Enfouissement matières résiduelles |
| Régie incendies Centre-Mékinac (quote-part) | 72 799 \$ |

Faits saillants de l'année 2020

- Restauration du calvaire situé au rang St-Joseph, par madame Anick Marcil, restauratrice et ce, en collaboration avec Culture Mékinac.
- Réfection de la route 352 reliant la municipalité de Sainte-Thècle avec la municipalité de Saint-Adelphe.
- Octroi de 4 Fleurons suite à l'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec.
- Candidature soumise afin que la municipalité soit accréditée Municipalité Amie des Enfants.
- Programmes d'aide financière toujours en vigueur :
 - Une aide financière pour des travaux de construction, d'agrandissement, ou de rénovation dont l'augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation municipale est supérieure à 50 000\$.
 - Une aide financière aux exploitants d'entreprises manufacturières et de services s'établissant sur le territoire de Saint-Adelphe.
 - Une aide financière aux propriétaires (avec ou sans enfant) qui achètent une résidence de plus de 20 ans sur le territoire de Saint-Adelphe.
- Dossier en attente de la réponse de la CPTAQ concernant l'installation d'une tour cellulaire afin d'améliorer la qualité du réseau cellulaire dans la Municipalité de Saint-Adelphe.

Conclusion

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement les élus et les employés municipaux qui offrent une qualité de services et ce, tout en maintenant une saine gestion financière.

De plus, je remercie les nombreux citoyens, les bénévoles, les représentants des organismes et des institutions, ceux et celles qui assurent le bon fonctionnement du site Web, du panneau numérique, de la bibliothèque, du Centre de Loisirs, du comité consultatif en urbanisme, de la régie des incendies Centre Mékinac, des premiers répondants, tous et toutes contribuent tout au long de l'année, au succès et au développement de la Municipalité de Saint-Adelphe.

Paul Labranche, maire

2021-06-101

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

Adopté

2021-06-102

Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

Adopté

2021-06-103

| | |
|---------------------|----------|
| 16481 Postes Canada | 87,96 |
| 16482 Hydro-Québec | 331,72 |
| 16483 Postes Canada | 528,89 |
| 16484 Hydro-Québec | 1 015,15 |
| 16485 Postes Canada | 15,55 |

| | |
|----------------------------|---------------|
| 16486 Dany Boisvert | 500,00 |
| 16487 Jacques Gagnon | 100,00 |
| 16488 André Gagnon | 100,00 |
| 16489 Marcel Gauthier | 1 516,67 |
| 16490 Pierre Buisson | 687,05 |
| 16491 Telus | 78,73 |
| 16492 Francois Douville | 25,00 |
| 16493 Gérard Gagnon | 25,00 |
| 16494 Sylvain Gagnon | 25,00 |
| 16495 Gilles Roberge | 50,00 |
| 16496 Hydro-Québec | 515,74 |
| 16497 Telus | 678,36 |
| 16498 Pierre Buisson | 687,05 |
| 16499 Jacques Gagnon | 75,00 |
| 16500 André Gagnon | 75,00 |
| 16501 Jean-Philippe Drolet | 174,06 |
| 16502 Hydro-Québec | 1 031,81 |
| 16503 Postes Canada | 103,48 |
| 16504 Postes Canada | 103,48 |
| 16505 Pierre Buisson | 687,05 |
| 16506 La Capitale | 2 193,10 |
| 16507 Caroline Moreau | 60,82 |
| 16508 Christian Trudel | 30,00 |
| 16509 Roger Drouin | <u>100,00</u> |
| Frais fixes | 33 974,98 |

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| 16510 Pierre Buisson | 687,05 |
| 16511 Acier Rayco | 189,35 |
| 16512 ADN Communication | 36,68 |
| 16513 Canadien National | 740,01 |
| 16514 Service cité propre | 3 615,96 |
| 16515 Cn2i | 523,14 |
| 16516 Construction Richard Champagne | 37 829,20 |
| 16517-18 Coop Novago | 2 230,69 |
| 16519 Réseau biblio CQLM | 6,90 |
| 16520 DGL Comptables agréés | 11 669,96 |
| 16521 Distribution Robert | 68,76 |
| 16522 Daniel Durocher | 795,71 |
| 16523 Électromega | 91,98 |
| 16524 Ferme Guy Cossette | 431,16 |
| 16525 Eurofins | 635,53 |
| 16526 Fournitures Denis | 27,21 |
| 16527 G.A automobiles | 299,66 |
| 16528 Groupe A & A | 76,65 |
| 16529 Excavations Jovanex | 172,46 |
| 16530 Location St-Tite | 755,98 |
| 16531 Machinerie Roberge | 983,08 |
| 16532 MGEF | 1 316,46 |
| 16533 MRC Mékinac | 43 195,80 |
| 16534 Oze Publicité | 1 233,12 |
| 16535 Pièces d'auto St-Tite | 229,95 |
| 16536 Scierie PSE | 231,79 |
| 16537 Service de pneus TC | 666,61 |
| 16538 Signoplus | 1 620,30 |
| 16539 Tremblay, Bois, avocats | 3 553,10 |
| 16540 Robert Boileau | 500,14 |

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le directeur général/sec. Trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec. Trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mai 2021 au montant de 147 702,32\$ ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

Transports Québec : Approbation de la reddition de compte relative la réclamation de remboursement de l'entretien de la signalisation de passage à niveau PAPNM volet-1 2020.

Ministère de l'Environnement et de la Justice contre les changements climatiques : Implantation et exploitation de nouveaux lieux d'élevage.

Ministère de l'Environnement et de la Justice contre les changements climatiques : Demande d'autorisation générale pour des travaux d'enlèvement de sédiments en rive et littoral des branches 6, 7 et 8 du ruisseau Noir afin de rétablir le libre écoulement de l'eau. Lot 5 804 350 – Saint-Adelphe.

MAMH : Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec au montant de 8 200\$.

MAPAQ : Remboursement du MAPAQ au montant de 152 011,38\$.

MMQ Assurance : Deuxième versement du règlement du sinistre du toit du centre multifonctionnel au montant de 49 714,38\$.

Caisse Desjardins Mékinac-des-Chenoux : Ristourne annuelle au montant de 479,46\$.

Hydro-Québec : Programme à l'intention des municipalités afin de subventionner l'achat et l'installation de 4 500 bornes de recharge publiques d'ici 2028.

Hydro-Québec : Travaux de déboisement/abattage à partir du 7 juin 2021 dans le secteur problématique de la route du lac Pierre-Paul.

Xavier Fleury-Germain : Lettre de démission.

Maçonnerie Pierre Lacasse : Soumission pour la restauration d'un monument de pierre.

Lettrage Plamondon : Soumission pour la réfection de deux enseignes sculptées soit l'enseigne : Pont Odile Germain-Perron et l'enseigne : Bienvenue Saint-Adelphe du côté de la Coop.

AquaData : Offre de service professionnel – inspection et analyse des bornes d'incendie 2021.

Société Historique locale : Invitation à une assemblée extraordinaire le lundi 14 juin 2021 visant la dissolution de l'organisme.

CTAM : Invitation à l'assemblée générale de la Corporation Transport Adapté Mékinac le 27 mai 2021.

CTAM : Réception du rapport annuel de l'année 2020.

Marché public de Deschambault : Offre de partenariat pour la saison 2021.

Appartenance Mauricie : Demande pour l'achat de calendriers historiques édition 2022.

Le Périscope : Demande pour rencontrer le conseil municipal afin de faire connaître Le Périscope à plus de gens possible dans le secteur Mékinac.

Ford Canada : Lettre pour informer que le camion Ford Ranger 2007 est susceptible d'avoir un défaut qui pourrait porter atteinte à la sécurité humaine.

Nicole Lemay : Lettre concernant la vitesse dans le village.

2021-06-104

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

Adopté

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-319 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2020-316 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 4 mai 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du lundi 3 mai 2021, par madame la conseillère Bernita Tétrault.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte le règlement et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2020-316 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Demande de dérogation mineure au 301 rang Sud-Est à Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que monsieur Steve Lefebvre est propriétaire d'un terrain situé en face du 301 Sud-Est à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de lotissement 2009-255 a été déposée par M. Lefebvre, laquelle dérogation affecte le susdit règlement

- À la section 6.3 : la largeur minimale de la ligne avant devrait être à **45 mètres** lorsque le terrain est non desservi par l'aqueduc et les égouts et qu'il est au moins à 100 mètres d'un cours d'eau, alors que le terrain a une largeur de la ligne avant à 44,2 mètres. **La demande de dérogation est donc de 0,78 mètres.**

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- *Autoriser une largeur de ligne avant de 44,22 m au lieu de 45 m; Laquelle demande est présentée par M. Steve Lefebvre pour le 301 rang Sud-Est à St-Adelphe (cadastre 5 804 223, Zone 47-AD);*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux, et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 20 mai 2021 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (portant sur les dérogations mineures);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. Steve Lefebvre, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée et recommandée par le comité consultatif en urbanisme. **Adopté**

2021-06-106

Octroi du contrat à Marcel Guimond et Fils pour le déneigement et l'entretien hivernal dans les rues et les chemins de la Municipalité de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offres public paru avec le système SEAO concernant une demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Marcel Guimond & Fils inc. pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver, sur une période de cinq (5) ans, aux coûts répartis comme suit, incluant TPS et TVQ :

Pour 5 ans :

2021-2022 : 235 698,75 \$ réparti en 5 versements de 47 139,75\$

2022-2023 : 235 698,75 \$ réparti en 5 versements de 47 139,75\$

2023-2024 : 235 698,75 \$ réparti en 5 versements de 47 139,75\$

2024-2025 : 235 698,75 \$ réparti en 5 versements de 47 139,75\$

2025-2026 : 235 698,75 \$ réparti en 5 versements de 47 139,75\$

Que le maire Monsieur Paul Labranche et le directeur général Monsieur Daniel Bacon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe, un contrat à cet effet avec l'entrepreneur.

Que les travaux de déneigement et d'entretien hivernal seront réalisés conformément au devis de l'appel d'offres, et aux documents inhérents préparés par la municipalité de Saint-Adelphe et approuvés par l'entrepreneur lors du dépôt de sa soumission. **Adopté**

2021-06-107

Résolution pour entériner la demande d'une subvention auprès du Ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe fera exécuter des travaux de voirie dans le rang Sud-Est au cours de l'été 2021;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessiteront un investissement de 100 000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est disposée à contribuer pour un montant représentant 50 000\$ du coût total des travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande à Madame Sonia Lebel députée de Champlain, une aide financière de 50 000 \$ afin d'aider à la réalisation des travaux de voirie sur le rang Sud-Est et ce, dans le cadre de son budget discrétionnaire pour l'exercice financier 2021-2022.

Que le Document B du programme soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, informant de la nature des travaux qu'elle prévoit réaliser sur ses routes et dans ses rangs, ainsi que l'estimation de leurs coûts. **Adopté**

2021-06-108

Autorisation au maire et au directeur général à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelphe, avec la MRC de Mékinac concernant la desserte des écocentres municipaux pour les résidus domestiques dangereux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe possède un écocentre municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) sur son site ;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la MRC de Mékinac s'engage à conclure une entente avec une entreprise qui viendrait collecter les RDD à chaque automne ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que monsieur le maire Paul Labranche et monsieur le directeur général Daniel Bacon soient autorisés à signer une entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe avec la MRC de Mékinac concernant le transport des RDD avec une entreprise reconnue. **Adopté**

2021-06-109

Autorisation au directeur général à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée pour des aires de stationnement, logos, lignes d'arrêt et hachurage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire procéder au marquage de la chaussée pour des aires de stationnement, lignes d'arrêt, logos et hachurage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le directeur général M. Daniel Bacon à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée pour des aires de stationnement, logos, lignes d'arrêts et hachurage. **Adopté**

2021-06-110

Acceptation de l'offre de service professionnel d'Aqua Data pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour 2021

CONSIDÉRANT que l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie doit se faire au minimum tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire s'assurer que ses bornes d'incendie sont en bonne état et sont opérationnelles ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe accepte l'option 1 de l'offre de service # 21-226 d'Aqua Data afin de procéder à l'inspection et à l'analyse des bornes d'incendie en 2021 et ce, au coût de 2 120\$ pour nos 40 bornes d'incendie.

Que la municipalité de Saint-Adelphe ne désire pas ajouter les activités optionnelles mentionnés dans l'option 1, puisque celles-ci sont déjà effectuées annuellement par l'inspecteur municipal. **Adopté**

2021-06-111

Remplacement du responsable de l'écocentre

CONSIDÉRANT que l'écocentre est ouvert le samedi matin de 8h à 12h et ce, jusqu'au premier samedi de novembre à chaque année ;

CONSIDÉRANT que l'employé municipal qui en était responsable n'est plus à l'emploi de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité à trouver une personne en remplacement de l'employé municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate monsieur Roger Drouin à titre de responsable de l'écocentre pour l'année 2021. **Adopté**

2021-06-112

Remboursement de la facture payée par erreur par le centre des Loisirs concernant la réfection du toit du centre multifonctionnel

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement de la facture # FC00809769 de la Coop Novago au montant de 16 614,52\$ au Centre de Loisirs de Saint-Adelphe.

2021-06-113

Résolution pour entériner la représentation municipale à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transports adapté de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport adapté de Mékinac a tenu son assemblée générale annuelle le jeudi 27 mai 2021 à Ste-Thècle et qu'il y avait lieu de désigner un/e représentant/e de notre municipalité pour y assister;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe a désigné M. Claude Thiffault, conseiller municipal, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Transport adapté de Mékinac qui se tiendra le 27 mai 2021 à 13h30, à Ste-Thècle. **Adopté**

2021-06-114

Concours Saint-Adelphe en fleurs

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe a mis sur pied le concours Saint-Adelphe en fleurs, afin d'embellir notre milieu de vie et d'encourager les citoyens à ce projet collectif;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe fait partie du circuit provincial des Fleurons du Québec afin de faire découvrir aux visiteurs les aménagements floraux dans les municipalités et ce, tout en révélant les plus beaux coins du Québec;

CONSIDÉRANT que cette mesure a pour objectif également de stimuler l'économie locale par un plus grand nombre de visiteurs et ainsi améliorer la visibilité de Saint-Adelphe sur l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe invite la population à participer au concours Saint-Adelphe en fleurs en offrant 20 bons d'achats de 25\$ échangeables dans un commerce local;

CONSIDÉRANT que les aménagements floraux devront être installés à l'extérieur de la propriété pour le 4 juillet 2021 et devront se voir facilement de la rue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Téralut

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Adelphe invite la population à participer au concours Saint-Adelphe en fleurs en offrant 20 bons d'achat de 25\$ échangeables dans un commerce local.

Adopté

2021-06-115

Non-participation financière au calendrier 2022 d'Appartenance Mauricie

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe informe Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale qu'elle n'entend pas procéder cette année à l'achat de calendriers historiques édition 2022 mettant en valeur la thématique de l'entrepreneuriat et de l'innovation en Mauricie.

Adopté

2021-06-116

Résolution autorisant Mme Pascale Dion, gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac, à représenter la Municipalité de Saint-Adelphe auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisation concernant les cours d'eau situés sur son territoire

CONSIDÉRANT que cette année, la MRC de Mékinac a reçu quelques demandes de travaux dans les cours d'eau situés à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que s'ils ont lieu, ces travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation générale ou d'une demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur du REAFIE au 31 décembre 2020, la procédure de demandes de travaux dans les cours d'eau a quelque peu changé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit maintenant produire une résolution autorisant la gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac à produire les demandes relatives aux travaux dans les cours d'eau au nom de la municipalité, en vertu de l'article 7 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 3);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyée par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise Mme Pascale Dion, gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac, à représenter la Municipalité de Saint-Adelphe auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisation concernant les cours d'eau situés sur son territoire.

Adopté

2021-06-117

Appui pour un projet d'ouverture d'une garderie à Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que depuis quelques années plusieurs garderies en milieu familial ont fermé dans la MRC de Mékinac et tout particulièrement à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que ce sont plus d'une centaine de places qui ont été délaissées et qui sont maintenant vacantes en milieu familial sur l'ensemble du territoire de Mékinac lequel est desservi par le bureau coordonnateur CPE les Soleils de Mékinac;

CONSIDÉRANT que force est de constater que cette situation bien involontaire du CPE provoque toute une pénurie de places disponibles ainsi que son lot d'inconvénients pour les jeunes familles sur le marché du travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe désire appuyer un projet de garderie sur son territoire. Cette initiative répondra sans aucun doute à un besoin essentiel et indispensable pour les familles désirant s'établir dans notre milieu. **Adopté**

2021-06-118

Mandat à Lettrage Plamondon pour la réfection de deux enseignes en bordure du Pont Odile Germain-Perron

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à la réfection de deux enseignes en bordure du Pont Odile Germain-Perron;

CONSIDÉRANT que le travail consiste à décrocher les enseignes, sabler, réparer les dommages, repeindre la totalité des enseignes, refaire la dorure des lettrages avec des feuilles d'or 23k, refaire l'encrage à l'époxy et finalement réinstaller les enseignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe mandate Lettrage Plamondon pour la réfection de deux enseignes sculptées soit l'enseigne Pont Odile Germain-Perron et l'enseigne Bienvenue Saint-Adelphe en bordure du pont et ce, au coût de 3 200\$ plus taxes pour les deux enseignes. **Adopté**

2021-06-119

Appui au Centre de Loisirs pour l'obtention d'une subvention dans le programme Espace Municipal

ATTENDU que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir, ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise monsieur Daniel Bacon, directeur général et Paul Labranche, maire à signer au nom de la

Municipalité de Saint-Adelphe tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets. **Adopté**

2021-06-120

Demande d'audience publique auprès de la CPTAQ dans le dossier 429300

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a déposé une demande de modification à la CPTAQ pour utilisation à des fins industrielles (Rés. 2020-07-135);

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC de Mékinac dans ce dossier (Rés. 20-07-158);

CONSIDÉRANT les observations additionnelles de la Municipalité de St-Adelphe concernant une superficie de 4.2 Hectares déjà autorisé (N/D 221327);

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la commission en date du 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande à la Commission de Protection du Territoire une audience publique dans le dossier 429300. **Adopté**

2021-06-121

Acceptation du projet de Télus pour la construction d'une tour de télécommunications cellulaire à saint-adelphe. Dossier # 430827

CONSIDÉRANT que le projet de TÉLUS est conforme aux grandes orientations d'aménagement du règlement de zonage no 2009-253 de la municipalité de Saint-Adelphe.

CONSIDÉRANT que le projet de TÉLUS vise à améliorer la desserte de la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que TÉLUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 60m de hauteur avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol à proximité du réservoir de l'aqueduc municipal lot no 5 802 356, situé au 540 route 352 à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT le grand intérêt de la population de Saint-Adelphe à bénéficier d'un tel service dans la Municipalité et que depuis plusieurs années **ce service essentiel est revendiqué par la majorité des citoyens, des industriels et des commerçants;**

CONSIDÉRANT que lors d'une situation d'urgence médicale, d'un accident, d'un incendie, de menaces sur la personne, d'une intervention policière, d'une inondation etc. il est primordial que l'appel de communication en situation d'urgence soit accessible rapidement pour les intervenants et ce, dans toutes les interventions urgentes sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'accès à la téléphonie mobile est un **enjeu de développement économique majeur pour la municipalité ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour la rétention des familles;** autant pour ses entreprises agricoles, ses industries, ses commerces, ses activités touristiques et sociales, sans négliger tout l'aspect sécurité publique.

CONSIDÉRANT que ce terrain no lot 5 802 356 est situé en zone sous protection du territoire et des activités agricoles, soit la zone 43P-AF, services publics en zone agricole (forestière)

CONSIDÉRANT que ce terrain bénéficie déjà d'une autorisation de la CPTAQ pour une autre utilisation de type publique (Dossier 185803, autorisation accordée pour les fins spécifiques de l'implantation d'un réservoir

d'eau potable pour la municipalité et la construction d'un chemin d'accès à partir du chemin public);

CONSIDÉRANT que l'installation de la tour cellulaire sera aménagée à même le périmètre près du réservoir de l'aqueduc municipal sur la même partie de terrain et ce, sans affectation supplémentaire de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications tel que le site proposé.

CONSIDÉRANT qu'aucun espace approprié ne peut être disponible hors de la zone agricole pouvant être satisfaisante à une réception adéquate sur l'ensemble du territoire.

CONSIDÉRANT que le lieu proposé serait le meilleur endroit pour la propagation des signaux mobiles et que ce site est le point le plus élevé en altitude sur le territoire de la Municipalité et ce afin de couvrir en réception cellulaire la zone urbaine et agricole de l'ensemble de la Municipalité de St-Adelphe.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de TÉLUS et appui le projet de construction d'une tour de communications cellulaire sur le lot 5 802 356, situé au 540 route 352 à St-Adelphe, afin de desservir l'ensemble de la population de la municipalité de Saint-Adelphe. **Adopté**

2021-06-122

Levée de l'assemblée à 20h00.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier
